

Liberté Égalité Fraternité

« TUTO » DÉMARCHES-SIMPLIFIÉES ATTEINTE DES CIBLES PHASE 1 HOP'EN2



Procédure de dépôt d'atteintes des preuves – Phase 1 HOP'EN2

Sommaire



1 Calendrier phase 1 du programme HOP'EN2



2 Processus d'atteinte des cibles HOP'EN2 Phase 1



Formulaire Démarches Simplifiées — Atteinte des objectifs

Procédure de dépôt d'atteintes des preuves – Phase 1 HOP'EN2

Sommaire



1 Calendrier phase 1 du programme HOP'EN2



Processus d'atteinte des cibles HOP'EN2 Phase 1

-6

ormulaire Démarches Simplifiées — Atteinte des objectifs



Calendrier de la phase 1 du programme HOP'EN2



Fin de la période de dépôt des preuves d'atteinte des objectifs : 31 août 2025

Procédure de dépôt d'atteintes des preuves – Phase 1 HOP'EN2

Sommaire

Calendrier phase 1 du programme HOP'EN2



2 Processus d'atteinte des cibles de la phase 1



Formulaire Démarches Simplifiées — Atteinte des objectifs



Processus d'atteinte des cibles HOP'EN2 Phase 1



Procédure de dépôt d'atteintes des preuves – Phase 1 HOP'EN2

Sommaire





Processus d'atteinte des cibles HOP'EN2 Phase 1



Formulaire Démarches Simplifiées — Atteinte des objectifs



Informations générales

- A la différence des précédents programmes, le remplissage des indicateurs s'effectue sur un formulaire Démarches simplifiées et non sur OSIS.
- Date limite du 31 août 2025 pour compléter le formulaire de dépôt des preuves d'atteinte des cibles sur Démarches Simplifiées.
- Un seul formulaire de dépôt par établissement.
 - Établissements publics : un dossier de dépôt des preuves par établissement
 - Dans le cas des GHT : l'établissement support peut faire le choix de superviser l'atteinte des cibles pour son GHT et ainsi ouvrir autant de dossiers de dépôt que d'établissements parties candidats retenus sur la phase 1 du programme pour ensuite « inviter » un collaborateur à achever la complétude du dossier.
- Informations nécessaires pour chaque document :
 - Chaque document devra contenir la date de création ou de mise à jour du document, le nom et le logo de l'établissement.
 - Si le document concerne l'ensemble du GHT ou du groupe, il doit préciser le nom du ou des établissements concernés par le document.



1 — Se rendre sur Démarches-Simplifiées URL d'accès



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Egalité Fratavnité

HOPEN2 Phase 1 - Indicateurs - atteinte des objectifs

🖸 Temps de remplissage estimé : 40 min

💾 Date limite : 13 septembre 2025 à 23 h 59 (heure de Paris).

Commencer la démarche

Quel est l'objet de la démarche ?

Ce formulaire a pour objectif de permettre aux établissements retenus à la Phase 1 du programme HOPEN2 de saisir les informations relatives à l'atteinte des objectifs sur lesquels ils se sont positionnés. Un seul formulaire par établissement, identifié au FINESS PMSI, qui peut être complété progressivement d'ici au 31 Août 2025, date de clôture de la première phase du programme.

À qui s'adresse la démarche ?	~
Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?	~
Quelle est la durée de remplissage de la démarche ?	•



2 — Ouvrir un dossier « Atteinte des objectifs »

Le dépositaire du dossier renseigne ses coordonnées

- 1. Sélectionnez « Pour vous »
- 2. Puis renseignez votre identité

Attention aux changements de personnes au sein des établissements, à bien passer les informations sur les formulaires remplis.

HOPEN2 Phase 1 - Indicateurs - atteinte des objectifs	
Ö Temps de remplissage estimé : 40 min	
🛗 Date limite : 31 août 2025 à 23 h 59 (heure de Paris).	
Les champs suivis d'un astérisque (+) sont obligatoires.	
Ce dossier est : *	
Pour vous	
Pour un bénéficiaire : membre de la famille, proche, mandant, professionnel en charge du suivi du dossier	
Votre identité	
Civilité *	
O Madame	
O Monsieur	
Prénom *	
Nom *	



3 — Identification de l'établissement

L'Établissement de Santé est identifié à travers 4 classifications



Attention à bien **renseigner le FINESS* utilisé pendant la candidature** et renseigner le bon numéro de dossier pour permettre de rattacher le bon dossier de candidature

*Même en cas de changement en 2025 de FINESS, il est nécessaire d'indiquer le précédent FINESS utilisé.



4.1 — Sélection des objectifs à renseigner

L'Établissement de Santé choisit un ou plusieurs objectifs validés lors de sa candidature

2. Sélectionner les objectifs à renseigner

Cochez "oui" pour les objectifs auxquels vous voulez répondre dès maintenant. Cochez "non" pour compléter les autres ultérieurement pour les repasser à « oui » au fur et à mesure de la complétude de votre dossier de preuves



Vous pourrez compléter les objectifs au fil de l'eau avec l'ARS qui pourra vous redonner la main au fur et à mesure des instructions dans la limite du 31 août 2025





4.2 — Sélection des objectifs à renseigner

Pour chaque objectif sélectionné (exemple P1.O1), 4 items sont à renseigner

S. Atteinte de l'objectif P1.01 P1.01 Mois calendaire * P1.01 Numérateur : Nombre de patients uniques avec INS qualifiées venus pendant la période de mesure * P1.01 Dénomi, veur : Nombre de patients uniques disposant d'une INS pris en charge par la structure, à l'exclusion des identités ayant un attribut fictif ou douteux * P1.01 Matrice de calcul et pièces justificatives * P1.01 Matrice de calcul et pièces justificatives * P1.01 Matrice de calcul et pièces justificatives * Distinur is modalités de calcul du tau par l'etablissemet De taits un les modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinur is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinur is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distinue is modalités de calcul du tau par l'etablissemet Distin

1. Pour chaque objectif, veillez à bien ressaisir tel que renseigné dans chaque matrice de calcul :

- Le mois de mesure de l'indicateur
- Le numérateur
- Le dénominateur

2. Veillez également à fournir les éléments justificatifs spécifiés



4.3 — Sélection des objectifs à renseigner

Seule spécificité parmi tous les objectifs, l'atteinte de l'objectif P1.O2 nécessite la validation de 2 indicateurs

71.02-LdL Mois calendaire *	
	Ŷ
거.02-LdL Numérateur : Nombre (et au format CDA R2 niveau 1, a é	de séjours pour les patients disposant d'un DMP et pour lesquels une lettre de liaison, référencée avec une INS qualifiée téé alimentée à Mon espace santé [DMP] *
91.02-LdL Dénominateur : Nombr	e de séjours clôturés dans le mois pour des patients disposant d'un DMP *
P1.02-LdL Matrice de calcul / Pièco ourrir : Matrice de calcul (qui comprend les 2 indi Détails sur les modalités de calcul du taus Exemple anonymié de lettre de lisison de	e justificative * antwol: http://antw.gov/filM0/also/http.en2-p102-matrice_finess_presi_alse_12 par Modelisement
aille maximale autoriaée : 200 Mo. Choisir un fichier Aucun fichier n'a été	sélectionné
telle maximale autoriale: 200 Ma. <u>Greaterun fichier</u>) Aucun fichier n'a été 4.2. Indicateur P1.0 1.02-Od5 Mois calendaire *	allectioned 2 - Ordonnance de sortie
Taile maximale autoriste : 200 Mo. (700er un ficher) Aucun fichier n'a été 4.2. Indicateur P1.0 M.02-OdS Mois calendaire *	allectioned 2 - Ordonnance de sortie
Talle excitative actorities : 200 Mil. (Creater un traver) Aucuan fichier ma deta 4.2. Indicateur P1.0 Milo2-OdS Molis calendaire * Milo2-OdS Numérateur : Nombre ane INS qualifiée et au format Cl 10.02-OdS Dénominateur : Nombre	stant stant stant 2 - Ordonnance de sortie de séjours pour les patients disposant d'un DMP et pour lesquels au moins une ordonnance de sortie, référencée avec DA R2 niveau 1, a été transmise au DMP * re de séjours pour des patients disposant d'un DMP et pour lesquels au moins une ordonnance de sortie a été produite
Talle maximula extensies : 200 Ma. (Croser un fraver) Aucun fichrer ma det 4.2. Indicateur P1.0 P1.02-Od5 Mois calendaire * P1.02-Od5 Numérateur : Nombre .ne INS qualifiée et au format CI P1.02-Od5 Dénominateur : Nomb *	alloctionel 2 - Ordonnance de sortie de séjours pour les patients disposant d'un DMP et pour lesquels au moins une ordonnance de sortie, référencée avec DA R2 niveau 1, a été transmise au DMP * re de séjours pour des patients disposant d'un DMP et pour lesquels au moins une ordonnance de sortie a été produite
Talle matimute autorities : 200 Mil. (Crosserum Tother) Aucum Activer rola ded 4.2. Indicateur P1.00 P1.02-OdS Mois calendaire * P1.02-OdS Numérateur : Nombre ne INS qualifiée et au format CI P1.02-OdS Dénominateur : Nombre * P1.02-OdS Matrice de calcul et Pi tother? Matrice de calcul éga compense la 2 Pell Déna er la méthice de calcul et a 2 Pell	stant stant stant 2 - Ordonnance de sortie de séjours pour les patients disposant d'un DMP et pour lesquels au moins une ordonnance de sortie, référencée avec DA R2 niveau 1, a été transmise au DMP * re de séjours pour des patients disposant d'un DMP et pour lesquels au moins une ordonnance de sortie a été produite hetes justificatives * arevuel titus/tetra geox/fil/deladege_web_s0202-matrics_fines_presi_uite_12 ar Methalament

Pour cet indicateur, la matrice de calcul contient les 2 indicateurs. Elle est donc à déposer qu'une seule fois.

Attention, on rappelle que les deux indicateurs sont solidaires pour atteindre l'objectif.



4.4 — Précisions sur les matrices de calcul de taux cible

- Une matrice de calcul Excel permet de remplir le numérateur, le dénominateur, et de remplir automatiquement le taux selon certains paramètres (exemple : taux de DMP ouvert).
- Flle est un soutien à l'instruction de l'ARS de l'atteinte des cibles pour mieux comprendre la situation de l'ES.
- Elle est à ajouter en document preuve \succ pour chaque objectif.
- L'ensemble des matrices est disponible sur le site internet du programme (ici).



- Documents pour l'atteinte des cibles
- Guide des indicateurs
- Modalité de calcul taux cible P1.01
- Modalité de calcul taux cible P1.02
- Modalité de calcul taux cible P1.03
- Modalité de calcul taux cible P1.04
- Modalité de calcul taux cible P1.05
- Modalité de calcul taux cible P1.06
- Modalité de calcul taux cible P1.07
- Modalité de calcul taux cible P1.08
- Attestation sur l'honneur pour les ordonnances de sortie en HAD objectif 2



5 — Attribution du montant pour l'établissement

Dernière étape du formulaire Démarches-Simplifiées



L'établissement s'engage à être en possession des éléments comptables tels que précisés dans l'instruction par rapport à la réglementation d'aide d'Etat

Lorsque le formulaire sera complété, cliquer sur « Déposer le dossier ».

Déposer le dossier

Si vous quittez Démarches-Simplifiées avant d'avoir fini de compléter votre dossier, les informations seront sauvegardées, et vous pourrez y revenir ultérieurement.